Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 24 (1879)

Heft: 22

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 22

Lausanne, le 17 octobre 1879.

XXIVº Année.

Sommaire. — Rassemblement de la I^{re} Division, p. 497. — Nouvelles fortifications françaises vers la frontière allemande, p. 505. — Pièces officielles, p. 506. — Nouvelles et chronique, p. 510.

RASSEMBLEMENT DE LA Ire DIVISION

Les ordres de division nos 12 et 17 annoncent les officiers allemands et anglais que nous avons mentionnés précédemment. Ajoutons que le grade de M. de Gross est le lieutenant au bataillon de chasseurs de la garde et non major. Ont été attachés: MM. le lieut.-colonel de Crousaz à la mission allemande, major Carrard à la mission française, capitaine de la Harpe à la mission anglaise.

Ordre de Division nº 18. — Service des subsistances.

Les différents corps recevront leurs subsistances les 19 et 20 septembre pour les journées des 20 et 21, chaque jour à 2 heures du soir comme suit:

Ire colonne à Mex, pour les troupes cantonnées ou bivouaquées à Mex, Vufflens-la-Ville, Villars-Ste-Croix, Penthalaz, Penthaz, Bussigny, Bremblens, Crissier, Aclens, Romanel s/Merges, Senarclens, Allens, Vullierens et Gollion.

II colonne à Sullens, pour les troupes cantonnées à : Sullens, Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel s/Lausanne, Morrens et Gugy.

IIIe colonne à Echallens, pour les troupes cantonnées à : Echallens, As-

sens, Etagnières, Bioley-Orjulaz et Bettens.

Pour les bivouacs du 19 au soir, tous les corps qui bivouaqueront prendront leurs chars à approvisionnements pour le transport de la paille et du bois de bivouac du lieu de distribution situé à Sullens jusqu'aux emplacements désignés pour les bivouacs. Ils se muniront aussi de tonneaux vides pour le transport de l'eau potable pour les corps qui n'en trouveraient pas sur place.

Tous les chars à approvisionnements des corps seront dirigés sur Morges par le train de ligne, conformément à l'ordre de division nº 16, à l'exception des 6 chars attachés au régiment de cavalerie qui seront conduits le 21 au parc de Division qui les transportera à Payerne où ils ont

été livrés.

Le présent ordre sera transmis par la voie du service aux officiers qu'il concerne. — Echallens, le 18 septembre 1879.

MANOEUVRES DE DIVISION.

Opérations du 18 septembre. — Corps de l'Est.

(Voir ordre de Divis. nº 4 A, supposition générale. Situation le 18, matin.)

Nos reconnaissances de cavalerie, expédiées pendant la journée du 17 et pendant la nuit du 17 au 18 se sont avancées jusqu'à Assens et Etagnières, au sud; jusqu'à Daillens et Penthaz, à l'ouest; elles ont acquis la certitude que l'ennemi (brigade d'Aclens), occupe avec ses avant-postes toute la lisière nord des bois de Bioley-Orjulaz, appuyant sa droite au ruisseau de Larmaz et sa gauche à l'angle nord de la forêt, près du ruis-